

Négociation du préavis de grève filière

Episode 4

Quatrième réunion de négociation sur le préavis de grève filière du 5 juin en présence de Stéphane Sitbon, directeur du cabinet de la Présidente, Arnaud Lesaunier, DRH FTV, et des représentants de la direction des opérations et de la DRH.

Quelle justification économique ?

La direction justifie son projet de réforme par le déficit de la fiction qui n'aurait cessé de se creuser depuis 2013, date d'effet du nouvel accord collectif.

Elle a élaboré un « business plan » 2017-2022 visant à réduire ce déficit et qui passe à la fois par la création du feuilleton et la réorganisation de la filière, **avec la réduction contestée de 32 à 20 fictions.**

Les experts du cabinet Secafi ont jugé ce « business plan » beaucoup trop « macro économique » pour permettre d'analyser finement la trajectoire « fiction » à l'horizon 2022. Il manque un grand nombre d'hypothèses détaillées et d'éléments chiffrés, les

charges et économies sur les loyers, les investissements immobiliers, techniques, les hypothèses de recettes commerciales...

On ne peut que s'étonner de constater que ce « schéma de développement » ne permettrait de réduire qu'à la marge le déficit d'exploitation affiché à l'horizon 2022.

Rien n'est avancé par contre sur des mesures d'amélioration de la gestion qui pourraient permettre de rétablir les équilibres, comme la suppression de la sous-activité, la révision des charges de structure, les économies sur les locations de véhicules et de matériels, etc.

Projet de protocole

La direction a proposé de discuter les revendications du préavis du 5 juin sur la base d'un projet de protocole qu'elle a articulé autour de quatre thèmes qui feront chacun l'objet d'un **calendrier de négociations.**

Ces thèmes ne remettent pas en cause le phasage de l'information-consultation. Ils

font apparaître un certain nombre d'inflexions du projet de la direction.

Par ailleurs la direction acte officiellement le **décalage du projet de feuilleton** en supprimant le site provisoire. L'installation se fera donc à partir d'avril 2018 dans le site définitif de Vendargues, pour une diffusion sur France 2 à partir de fin août 2018.

Le nouveau feuilleton et ses conséquences

- **La menuiserie.** Des groupes de travail vont être mis en place. Ils porteront sur le dimensionnement de la menuiserie centrale – des moyens d'assemblage demeurant sur les sites – et de l'organisation de l'activité dans l'attente de la livraison de la menuiserie centrale.

- **Les accessoires.** De même des groupes de travail évalueront les besoins pour la centralisation des accessoires, ceux restant sur chacun des sites et ceux allant à Montpellier.

- **Les HMC (habillage, maquillage, coiffure)** resteront en gestion directe par la filière. La direction s'engage à reprendre les engagements figurant dans la saisine CGT de janvier 2017.

- **La Valentine.** La fermeture du site et le transfert du parking ne se feraient qu'après

avoir trouvé une solution pérenne de relocalisation, en tout état de cause, pas avant avril 2018.

Les autres activités

- **Equipes légères.** Là encore des groupes de travail seront mis en place afin de réfléchir aux nouveaux formats de tournage.
- La direction s'engage à renouveler **les cars lourds** de Lille et Lyon dont la fin de service est prévue en 2020. Engagement de

renouvellement de moyens vidéo mobiles adaptés à notre activité à l'horizon 2020.

- Les principes du **pacte de priorité** sur le recours aux moyens internes, en cours d'élaboration, s'appliqueront aux documentaires et aux magazines.

L'emploi

- 92 ETP permanents et 10 ETP non permanents vont être ouverts pour le feuilleton de Montpellier, dont un minimum de 23 créations nettes de postes.
- Ces postes seront comblés, sans mobilité contrainte, soit par appel à candidature, y compris en dehors de la direction des opérations (avec formation), soit par requalification d'intermittents.

- Sur les salaires, une étude plus approfondie devra être faite pour comparer la situation du feuilleton avec celle résultant de l'accord fiction, compte tenu des projections assez tendancieuses présentées lors de la négociation du 22 mai.

Avenir des sites

- Pas de fermeture de sites régionaux
- Maintien de l'activité en face des effectifs

- Possible spécialisation de certains sites à l'issue des mobilités.

Combien de fictions ?

La question cruciale du nombre de fictions unitaires restant dans chaque site n'a pas encore été tranchée.

La CGT a rappelé son opposition à la proposition de transférer 12 fictions sur les 32 que fait aujourd'hui la filiale dans le privé. Le désaccord persiste sur cette question.

Prochaine réunion de négociation mercredi 31 mars. D'ici là une réunion d'échange entre les experts de Secafi et ceux de la direction financière aura lieu pour tenter de s'accorder sur l'état des lieux financier et le « business plan » 2017-2022.

Paris, le 30 mai 2017